

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

DELIBERATION

CANTON
DE SORGUES

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

COMMUNE
DE SORGUES
84700

SEANCE DU 26 MARS 2024

OBJET

Vote du compte administratif
2023 Du CCAS et
Affectation des résultats

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six mars, le Conseil d'administration du C.C.A.S. de Sorgues, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans la salle du Conseil Municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Jean-François LAPORTE, Vice-Président du CCAS.

Del-2024-mars-014
N-7.1.1

PRESENTS : S. Ferraro - C. Cambier - P. Cautier -
J.-F. Laporte - E. Roca - G. Jullian - L. Armand -
M. Cruz - O. Vincent - M.-J. Estin - C. Roche.

POUVOIR(S) : T. Lagneau - A. Marie.

EXCUSE(S) : S. Lagneau - D. Attuel - H. Trinquet -
E. Amigani.

ABSENT(S) :

SECRETAIRE DE SEANCE : L. Ludwig.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-12 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant que le compte administratif 2023 du budget du CCAS est conforme au compte de gestion 2023 dressé par le comptable public ;

Considérant que les résultats du compte administratif 2023 du Budget du CCAS sont les suivants :

BUDGET	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES PREVISIONS	62 808,88	1 619 602,75
DEPENSES REALISATIONS	15 335,96	1 067 430,91

RECETTES AUTORISATIONS	62 808,88	1 619 602,75
RECETTES REALISATIONS	40 182,23	1 116 718,56
RESULTAT GESTION 2023	24 846,27	49 287,65
REPORTS	13 424,65	559 732,75
RESULTATS CUMULES 2023	38 270,92	609 020,40

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement sont de 3 900,00 € (acquisition d'un photocopieur).

Concernant les grandes masses financières :

En dépenses de fonctionnement, on note :

- 804 311,53 € en dépenses de personnel
- 247 655,56 € en dépenses courantes dont 40 173 € concernent la convention de service avec la commune de Sorgues, 26 892,00 € les colis aux séniors et 131 774 € la prestation de portage de repas.
- 7 055,42 € de charges de gestion courante dont 3 701,01 € de secours d'urgence aux personnes en difficulté.
- Le remboursement des intérêts de la dette pour 2 448,12 € (hors intérêts courus non échus).

Les recettes de fonctionnement proviennent de :

- La participation financière de la ville de Sorgues pour 600 000,00 €.
- Les produits des services pour 454 797,91 € dont 129 083 € pour le portage de repas, 295 153 € d'aide à domicile et 22 490 € de téléassistance.

Les dépenses d'investissement concernent :

- Le remboursement du capital de la dette pour 14 977,88 €.
- Les dépenses d'équipement pour 358,08 € (Matériel pour la télégestion du service des aides à domicile).

Les recettes d'investissement concernent :

- L'excédent de fonctionnement capitalisé pour 28 537,72 €.
- Le FCTVA pour 5 846,51 €.

Considérant que les résultats de l'exercice antérieur sont affectés par l'Assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif, que le résultat cumulé de la section de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement tel qu'il résulte du compte administratif 2023, et pour le surplus, affecté soit à la couverture des charges de fonctionnement, soit encore au financement de la section d'investissement ;

Considérant qu'il convient que le résultat 2023 soit repris, et son affectation décidée par le Conseil d'Administration :

BUDGET CCAS	Résultat global de clôture 2022	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2023	Résultat global de clôture 2023
INVESTISSEMENT	13 424,65		24 846,27	38 270,92
FONCTIONNEMENT	588 270,47	28 537,72	49 287,65	609 020,40
TOTAL	601 695,12	28 537,72	74 133,92	647 291,32

RESTES A REALISER
INVESTISSEMENT

Dépenses	3 900,00
Recettes	0,00
Solde des restes à réaliser	- 3 900,00

Résultat cumulé d'investissement : 38 270,92

Solde des restes à réaliser : -3 900,00

Excédent de financement corrigé des RAR : 34 370,92

Il est proposé d'affecter le solde d'exécution de la section de fonctionnement de la manière suivante :

- Affectation au 1068 (recette investissement) : 0,00 €
- Report 001 (recette d'investissement) : 38 270,92 €
- Report 002 (recette de fonctionnement) : 609 020,40 €

APRES, en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ELIT, son Président de séance afin de remplacer le Vice-Président du conseil d'administration, pour le vote du compte administratif.

APPROUVE A L'UNANIMITE, Le Président de séance pour le vote du compte administratif est
Madame Ginette JULLIAN.....

APPROUVE, le COMPTE ADMINISTRATIF 2023 du budget du CCAS, Monsieur le Vice-Président s'étant retiré pour le vote.

AFFECTE, le solde d'exécution de la section de fonctionnement comme présenté ci-dessus Monsieur le Vice-Président ayant réintégré la séance et en ayant repris la présidence.

Adopté à : L'unanimité.

J'atteste le caractère exécutoire
de cette délibération à dater du :

Publié le 29/03/2024.

Membre du Conseil d'Administration,

Ginette JULLIAN

